

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **DREAL PACA**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 16 rue Antoine Zattara
Commune : **Marseille**
Code postal : **13331 Cedex 3**
Nature des activités : **Administration publique (tutelle) des activités économiques**
Qualification : **Administration de l'Etat, service déconcentré à compétence (inter-)régionale**

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom commun (<i>Nom scientifique</i>)	Description (1)
B1 – Mammifères : 3 espèces	<i>Voir détail dans le dossier</i>
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	Destruction ou altération de 0,7 ha d'habitats favorables : jardins et jardins potagers de subsistance. Impact résiduel jugé notable.
Muscardin (<i>Muscardinus avellanarius</i>)	Destruction ou altération de 4,6 ha d'habitats favorables. Impact résiduel jugé notable.
Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Destruction ou altération de 0,8 ha d'habitats favorables. Impact résiduel jugé notable.
B2 – Insectes : 1 espèce	<i>Voir détail dans le dossier</i>
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Destruction ou altération de boisements favorables à l'accomplissement de leur cycle biologique. Impact résiduel jugé notable.
B3 – Amphibiens : 2 espèces	<i>Voir détail dans le dossier</i>
Crapaud épineux (<i>Bufo spinosus</i>)	Destruction de 7 ha de boisements favorables dont moins de 0,1 ha favorable à la reproduction. Impact résiduel jugé notable.
Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)	Destruction de 6,1 ha d'habitats favorables en phase terrestre (boisements et ripisylves) Impact résiduel jugé notable.
B4 – Reptiles : 6 espèces	<i>Voir détail dans le dossier</i>
Coronelle girondine (<i>Coronella girondina</i>)	Destruction de 5,3 ha d'habitats favorables. Impact résiduel jugé notable.
Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissimus</i>)	Destruction de 6,1 ha d'habitats favorables. Impact résiduel jugé notable.
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	Destruction de 10,6 ha de boisements, friches et garrigues favorables. Impact résiduel jugé notable.
Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>)	Destruction de 7,6 ha d'habitats favorables. Impact résiduel jugé notable.
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Destruction de 10,3 ha d'habitats favorables. Impact résiduel jugé notable.
Orvet fragile / de Vérone (<i>Anguis fragilis / de veronensis</i>)	Destruction de 6,1 ha de boisements favorables. Impact résiduel jugé notable.
B5 – Oiseaux : 16 espèces	<i>Voir détail dans le dossier</i>
6 espèces nicheuses du cortège des milieux semi ouverts : Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	Destruction de 5,1 ha d'habitats favorables à la nidification des espèces. De nombreux espaces de report sont situés à proximité de

Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>) Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>) Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius colluro</i>) Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	l'aire d'étude. Impact résiduel jugé notable.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Destruction de 0,4 ha d'habitats favorables à la nidification des espèces. De nombreux espaces de report sont situés à proximité de l'aire d'étude. Impact résiduel notable.
7 espèces nicheuses du cortège des milieux boisés : Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>) Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>) Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>) Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>) Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>)	Destruction de 8,5 ha d'habitats favorables sur les 38 ha présents. De nombreux espaces de report sont situés à proximité de l'aire d'étude. Impact résiduel notable.
Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	Destruction de 5,5 ha d'habitats favorables sur les 21 ha présents. De nombreux espaces de report sont situés à proximité de l'aire d'étude. Impact résiduel notable.
Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	Destruction de 0,2 ha d'habitats favorables à la nidification de l'espèce. De nombreux espaces de report sont situés à proximité de l'aire d'étude. Impact résiduel notable.

(1) „1 „préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *	
Protection de la faune ou de la flore	Prévention de dommages aux forêts
Sauvetage de spécimens	Prévention de dommages aux eaux
Conservation des habitats	Prévention de dommages à la propriété
Etude écologique	Protection de la santé publique
Etude scientifique autre	Protection de la sécurité publique
Prévention de dommages à l'élevage	Motif d'intérêt public majeur X
Prévention de dommages aux pêcheries	Détention en petites quantités
Prévention de dommages aux cultures	Autres
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Réaménagement de la RN85 entre Malijai et Digne-les-Bains (04) – Voir détails dans le dossier joint	
Suite sur papier libre	

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction **X** Préciser : **Voir détail dans le dossier**

Altération **X** Préciser : **Voir détail dans le dossier**

Dégradation Préciser : /

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale **X** **Ingénieur écologue diplômé d'un master 2 en écologie ou membre d'une association de protection de l'environnement agréée au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement**

Formation continue en biologie animale Préciser : /

Autre formation Préciser : /

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **Voir détail dans le dossier joint**
ou la date : **Voir détail dans le dossier joint**

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)**
Départements : **Alpes-de-Haute-Provence (04)**
Cantons : **Digne-les-Bains-1, Digne-les-Bains-2**
Communes : **Mirabeau, Aiglun, Mallemoisson, Malijai**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

X **Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos**

X **Mesures de protection réglementaires**
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Voir le détail dans le dossier joint**

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Voir le détail dans le dossier joint**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature